



Pour qu'ils dégagent en 2012, il faut s'inscrire en 2011 !

**MOBILISONS-NOUS POUR L'INSCRIPTION DE TOUS
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**



Êtes-vous bien inscrit-e sur les listes électorales ?

Vous, vos enfants, vos parents, vos amis, vos voisins, vos collègues ?

- Seul-e-s les citoyen-ne-s français-e-s inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011 pourront voter en 2012
- Si vous êtes encore inscrit à votre ancienne adresse, vous pouvez demander votre réinscription pour voter près de chez vous, avant le 31 décembre 2011

S'inscrire ou se réinscrire sur les listes électorales, c'est très simple !

- > Se rendre à la mairie de son domicile
- > Prendre avec soi
 - sa carte d'identité (ou passeport)
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe...
- > Sur place remplir une demande d'inscription

Plus d'info sur : www.placeaupeuple2012.fr